

Montréal dans un cercle de municipalités, que la cité ne pourra annexer sans transiger à des conditions draconiennes avec la compagnie. Et lorsque la compagnie se plaint que cet enserrement ne la paie pas, parce qu'elle paie trop cher l'eau de la cité, la cité consent avec la meilleure volonté du monde à lui vendre son eau à moitié prix.

**Gouvernement Municipal** Les contribuables de Winnipeg, s'il faut en croire un confrère de la localité en question, ne sont pas plus satisfaits que ceux de Montréal de l'administration de leurs affaires civiles par leur conseil de ville. Ils parlent de confier cette administration à des commissaires compétents, salariés et permanents. Toronto fait en ce moment une enquête sur son administration civile, et cette enquête a mis au jour de jolis faits de *boodlage*. Montréal est dans un état chronique de mécontentement contre ses échelons. Toutes les classes de la société s'entendent pour demander que la charte de la ville soit modifiée, mais chacune prétend la modifier d'une manière différente.

La simultanéité de ces révoltes de l'opinion publique contre l'administration des affaires civiles par des corps électifs, ne peut pas provenir d'un désir de revenir à la centralisation administrative, à l'autocratie ou à l'oligarchie. C'est cependant une très mauvaise note pour le gouvernement électif par un seul corps où la corruption peut pénétrer. Et c'est un argument très puissant en faveur de la forme gouvernementale adoptée par la constitution anglaise: un corps électif, constamment en sympathie avec l'opinion populaire et un corps permanent, représentant les éléments dirigeants de la société, qui sert à l'autre de contre poids, de modérateur et de régulateur.

**Les billets de banque des Etats-Unis** On annonce que le président des Etats-Unis, M. Cleveland, doit proposer au congrès une nouvelle législation sur la monnaie fiduciaire. Sous la loi actuelle, les banques nationales qui sont censées émettre des billets de circulation, ne sont guère, en réalité, que les agences du trésor. C'est le trésor qui, en réalité, émet ces billets, qui, d'ailleurs, sont signés par le Secrétaire du Trésor, et ne sont remis aux banques que jusqu'à concurrence de 90 p.c. du dépôt en or ou en obligations fédérales, qu'elles sont obligées de lui remettre. Ainsi une banque qui veut émettre \$500,000 de billets, doit déposer au trésor, en or ou en obli-

gations fédérales \$550,000. La circulation n'est donc pour les banques américaines, qu'une transformation d'une partie de leur capital, tandis que le trésor, qui est responsable du rachat en or de cette circulation, est obligé de tenir constamment dans ses coffres un stock d'or qu'il ne peut utiliser.

La nouvelle législation se rapprocherait, dit-on, du système canadien où la circulation, garantie par les banques elles-mêmes, est une manière pour elles d'utiliser leur crédit pour augmenter leur capital, tout en étant, avec les garanties stipulées dans la dernière loi des banques, aussi parfaitement sûre que celle des Etats-Unis.

La principale différence entre les deux systèmes peut se démontrer comme ceci; les banques américaines ne peuvent émettre des billets que pour 90 p.c. du dépôt qu'elles font au gouvernement; tandis que les banques canadiennes peuvent émettre des billets jusqu'à concurrence de leur capital social, en déposant 5 p.c. seulement du montant de ces billets entre les mains du gouvernement.

#### LES LICENCES.

La loi des licences a été amendée à la dernière session provinciale et une des nouvelles dispositions introduites dans la loi favorise le renouvellement des licences pour ceux qui n'ont pas eu maille à partir avec l'inspecteur du revenu pendant l'année. Afin de permettre à nos lecteurs de profiter de cet avantage, nous reproduisons ici les articles en question:

**836a.** Tout porteur de licence de la cité de Montréal ou de Québec, ayant une bonne réputation, ayant eu une licence et s'étant conformé à toutes les exigences de cette loi, pendant les douze derniers mois, et n'ayant été convaincu d'aucune infraction à cette loi, et produisant un affidavit à cet effet, rédigé selon la formule de la cédule suivante, peut demander une licence semblable, pour le même établissement, pour l'année suivante, sans être obligé de produire aucun certificat d'électeurs; et, si les autorités jugent ces affidavits et demande satisfaisants, il en sera ensuite disposé comme si le certificat était fait suivant la formule requise par l'article 835:

#### CÉDULE

Province de Québec, }  
Cité de

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, de la cité de \_\_\_\_\_, dans le district de \_\_\_\_\_, désirant obtenir une licence pour tenir \_\_\_\_\_, situé à \_\_\_\_\_, dans la dite cité, après serment prêté, jure et dis que j'ai qualité à tous égards, suivant la loi, pour tenir tel \_\_\_\_\_, et que j'ai eue une licence pour tenir tel \_\_\_\_\_, pen-

dant les douze derniers mois, que je me suis conformé à toutes les exigences de la loi des licences de Québec, applicables au local licencé. et que je n'ai été convaincu d'aucune infraction à cette loi; et j'ai signé.

Assermenté devant moi, }  
à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ jour }  
de \_\_\_\_\_ 189 \_\_\_\_\_ }

" 836b. Dans la cité de Montréal, tous les certificats et demandes de licences annuelles doivent être produits au bureau de l'autorité compétente le ou avant le vingt janvier de chaque année."

#### LES ELECTIONS AUX ETATS-UNIS

Les élections du 6 novembre, aux Etats-Unis, changent complètement la majorité du congrès fédéral. Les républicains vont avoir, à la réunion du prochain congrès, le 1er mars 1895, une énorme majorité à la chambre des Représentants et ils ne tarderont pas, avec les majorités qu'ils ont conquises dans les législatures d'Etats, à conquérir également le Sénat.

Ce revirement de l'opinion publique, en deux ans, est dû uniquement et absolument à la question du tarif. Les démocrates ont été élus en 1892 sur leur promesse de reformer le tarif de manière à empêcher les monopoles, à rendre la vie moins chère; de remplacer, en un mot, le tarif ultra-protecteur de Wm. McKinley, par un tarif basé principalement sur les besoins du revenu fédéral. Ils avaient promis l'admission en franchise des matières premières et la protection atténuée, mais suffisante, des industries du pays.

Mais une fois réunis en congrès, les représentants démocrates ont oublié leurs promesses électorales pour ne songer qu'aux intérêts particuliers de leurs Etats respectifs; de là, le délai interminable qu'ils ont mis à adopter le tarif Wilson à la chambre basse.

La victoire des démocrates avait convaincu les manufacturiers qu'ils ne pouvaient compter sur la continuation du régime existant; aussi, comptant sur une révision prochaine du tarif, ils avaient suspendu leurs travaux, se contentant de fabriquer juste pour les besoins courants. Ils voulaient ainsi se tenir prêts à modifier l'économie de leur industrie suivant les nouvelles conditions qui leur seraient faites par le tarif des démocrates.

Ils étaient, d'ailleurs, déjà passablement éprouvés, ainsi que leurs ouvriers, par la crise monétaire née de la dépréciation de l'argent: et cette période d'attente leur eût